

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3042

12 décembre 2011

SOMMAIRE

Anex Group S.A.	146003	EPE S.à.r.l.	146007
BCSP V Lux Holdings S.à r.l.	145979	EPE S.à.r.l.	146007
C71	145982	EPE S.à.r.l.	146008
C.F. Invest S.A.	145986	EPE S.à.r.l.	146011
Dacia S.à r.l.	145986	EPE S.à.r.l.	146016
Danieli Ecologia S.A.	145987	EPE S.à.r.l.	146008
Darfin S.A.	145987	EPE S.à.r.l.	146007
DBIT	145987	Epona Invest S.A.	146006
DHCRE II Finance S.à r.l.	145993	Everbox S.A.	145994
D & H Design Carrelage S. à r.l.	145982	Ex Var MGP S.à r.l.	145995
D.I.C. International	145984	Fimopriv H S.A.	146011
Dorsol S.A.	146007	Franvest Investissements	146006
Duchy Capital S.à r.l.	145986	Henderson Horizon Fund	145987
Duke Capital S.à r.l.	145986	Librairie-Papeterie KUTTEN S.à r.l.	146016
Dymair International SA	145994	L'Occitane Groupe S.A.	145996
EB Concept S.A.	145996	McCormick Luxembourg S.à r.l.	146000
EBG Service S.à.r.l.	145996	Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l.	146016
Efeu Invest S.à r.l.	145994	Olympia Lux	145993
Efeu LuxCo S.à r.l.	145994	OVIVO Luxembourg S.à r.l.	146009
EHS S.à.r.l.	145982	Patron Erebus S.à r.l.	145988
Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l.	145999	PEIF II Luxco I S.à r.l.	146000
Electrodistribution Luxembourgeoise ...	145999	Pictet & Cie (Europe) S.A.	146008
Eli Industries Holding S.A.	146005	Richfield S.A.	145995
Eli Industries Holding S.A.	146005	SBT Grundstücksentwicklungsgesellschaft Metzdorf S.A.	146008
Eli Industries Holding S.A.	146005	Scofield Corporation S.à r.l.	146012
Eli Industries Holding S.A.	145999	Staples Canada Luxco S.A.	145996
EMO P.E. 1	146006	Stark-Bosera Master S.à r.l.	145984
Emuto Global Capital S.à r.l.	145995	T8 S.à r.l.	145994
Endilon Investments S.à r.l.	146006	Vietnam Cambridge Holding Group S.A.	145970
Entreprise Générale de Constructions Ma- nuel CARDOSO S.à r.l.	145995		

Vietnam Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.395.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

1) Jameson Family Trust, a trust organized and existing under the laws of the State of California, established at P.O. Box 2028, Del Mar, CA 92014, United States of America,

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Mr. Rolf E. Ruhfus, chairman, residing in Leuchtenberger Kirchweg 73a, 40474 Düsseldorf, Germany,

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Mr. Douglas F. Manchester, shareholder, residing in One Market Street, San Diego, CA 92101, United States of America,

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) Tico Pty Ltd as Trustee for the T.A. Holmes Superannuation Fund, a trust organized and existing under the laws of Australia, established at C/-P.O. Box 7216 Cloisters Square, Perth, WA 6004, Australia,

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5) Thomas N. Davidson Revocable Living Trust, a trust organized and existing under the laws of the State of Florida, established at 7 Sunrise Cay, Key Largo, FL, United States of America,

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

6) Crockett Superannuation Fund, a trust organized and existing under the laws of Australia, established at 49 Bennett Street, East Perth, West Australia 6004

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

7) Cord Associates Ltd, an Ohio limited liability company, organized and existing under the laws of the State of Ohio, established at 40 South Washington Street, New Bremen, Ohio 45869, United States of America,

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares hereby organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Registered office, Object, Duration, Capital

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a *société anonyme* under the name of "Vietnam Cambridge Holding Group S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (hereinafter the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

II. Share capital, Shares

Art. 5. The corporate capital of the Company is set at fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000.-), consisting of fifty-two thousand (52,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law of 1915, redeem its own shares.

The Company shall have an authorized capital of five million US Dollars (USD 5,000,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and having the same rights and advantages as the existing shares.

The board of directors is authorized and empowered:

1. to proceed to an increase of capital, either once or in successive issuances of new shares, to be paid in cash, by a contribution in kind, by a transformation of debt(s) into capital or, with the approval of the general meeting, the incorporation of profits or reserves into the capital;

2. to determine the place and time of an issuance, the conditions and terms of subscription and paying up of the new shares;

3. to cancel or limit the preferential subscription right of shareholders concerning the issuing of new shares which the board of directors shall enact within the authorized capital.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of the publication of these articles of incorporation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and it may be renewed on one or more occasions by the general meeting of shareholders deliberating in accordance with the requirements for the amendments of the articles of incorporation, for a period which, for each renewal, may not exceed five (5) years.

Following each capital increase realized and duly registered in the legal forms, the first paragraph of this article shall be amended in order to reflect the increase. This modification shall be duly authenticated by the board of directors or any person authorized to this end.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law of 1915.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 1915.

Ownership of registered shares will be established by an entry in the said register. Certificates recording such entries shall be issued to the shareholders and shall be signed by two (2) directors.

The Company may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by two (2) directors.

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such attorney has been appointed.

III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened at the request of shareholders representing at least ten per cent. (10%) of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of the month of May at 12.00 a.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorums and time limits required by the Law of 1915 shall govern the convening notice for meetings of shareholders and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by the Law of 1915, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues. Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Resolutions will be adopted by a majority of votes. In case of a tie, the person presiding over the meeting has a casting vote.

The board of directors may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to this management may be delegated according to article 60 of the Law of 1915 to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorization of the

general meeting of shareholders. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signatures of two directors or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof.

The general meeting will at its absolute discretion decide on the application of the remaining balance. Any dividends declared will be paid at the places and times laid down by the board of directors. The general meeting may authorize the board of directors to pay dividends in any currency other than that in which the balance sheet is drawn up, and to determine at their absolute discretion the rate for conversion of the dividend into the currency of actual payment.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law of 1915.

The Company may redeem its own shares by use of its free reserves and under strict observance of the conditions laid down by the Law of 1915. As long as the Company holds such shares, the said shares are deprived of their right of vote and of their right to dividends.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

IX. Final clause - Applicable Law

Art. 18. The present articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law of 1915.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 1915.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The fifty-two thousand (52,000) shares have been subscribed as follows:

1) Jameson Family Trust:	8,000 shares
2) Rolf E. Ruhfus:	8,000 shares
3) Tico Pty Ltd as Trustee for the T.A. Holmes Superannuation Fund:	8,000 shares
4) Douglas F. Manchester:	8,000 shares
5) Thomas N. Davidson Revocable Living Trust:	4,000 shares
6) Crockett Superannuation Fund:	8,000 shares
7) Cord Associates Ltd:	8,000 shares

All the shares so subscribed have been entirely paid up in cash, so that the amount of fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000.-) is as of now available to the Company

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.300,-.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire share capital have immediately passed the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- James D. Jameson, chairman, born in Los Angeles County, California USA, on May 26, 1949 and residing in 1650 Camino del Mar, Del Mar, CA 92014, United States of America,

- Rolf E. Ruhfus, chairman, born in Linz, Germany, on August 31, 1944 and residing in Leuchtenberger Kirchweg 73a, 40474 Düsseldorf, Germany,

- Timothy A. Holmes, chairman, born in Perth, Western Australia, on May 5, 1947 and residing in P.O. Box 7216, Cloisters Sq., Perth, WA 6850, Australia.

3. G.T. Fiduciaires S.A., a société anonyme incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 121.820 is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2011 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

5. The registered address of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Jameson Family Trust, un trust constitué et régi selon les lois de l'Etat de Californie, établi au P.O. Box 2028, Del Mar, CA 92014, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) M. Rolf E. Ruhfus, chairman, demeurant à Leuchtenberger Kirchweg 73a, 40474 Düsseldorf, Allemagne,

dûment représenté par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) M. Douglas F. Manchester, actionnaire, demeurant à One Market Street, San Diego, CA 9210, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) Tico Pty Ltd as Trustee for the T.A. Holmes Superannuation Fund, un trust constitué et régi selon les lois d'Australie, établi au C/-po Box 7216 Cloisters Square, Perth, WA 6004, Australie,

dûment représenté par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5) Thomas N. Davidson Revocable Living Trust, un trust constitué et régi selon les lois de l'Etat de Floride, établi au 7 Sunrise Cay, Key Largo, FL, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6) Crockett Superannuation Fund, un trust constitué et régi selon les lois d'Australie, établi au 49 Bennett Street, East Perth, West Australia 6004,

dûment représenté par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7) Cord Associates Ltd, une limited liability company, constituée et régie selon les lois de l'état d'Ohio, établie au 40 South Washington Street, New Bremen, Ohio 45869, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le(s) mandataire(s) des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

I. Nom, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination «Vietnam Cambridge Holding Group S.A.» (ci-après la «Société») qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915») ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-deux mille dollars US (USD 52.000,-), représenté par cinquante-deux mille (52.000) actions d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-), chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites et aux conditions fixées par la Loi de 1915.

La Société a un capital autorisé de cinq millions de dollars US (USD 5.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) actions d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

1. procéder à une augmentation de capital, soit en une seule fois ou par tranches successives d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

2. fixer le lieu et la date d'une émission, les conditions et les modalités de la souscription et de libération des actions nouvelles;

3. supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles que le conseil d'administration sera amené à décréter dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et elle pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions requises pour la modification des statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut dépasser les cinq (5) ans.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article devra être modifié afin de refléter l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou toute autre personne mandatée à ces fins.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi de 1915.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrées aux actionnaires et seront signés par deux (2) administrateurs.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux (2) administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un tel mandataire ait été désigné.

III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi de 1915 régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi de 1915, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents et représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder six (6) ans. L'assemblée générale annuelle fixera également le nombre des administrateurs et leurs émoluments.

Les administrateurs sont élus à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément aux textes légaux applicables.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas les convocations mentionneront la nature et les raisons de cette urgence. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur, communiqué par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation spécifique ne sera requise pour les réunions des conseils dont la date, l'heure et l'endroit ont

déjà été fixés par une résolution du conseil. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Chaque administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues et pourra participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de s'entendre les uns les autres. Une telle participation équivaudra à une présence en personne à ladite réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le président de la réunion disposera d'un vote décisif en cas d'égalité des votes.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit et qui ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société y relative pourront être déléguées conformément à l'article 60 de la Loi de 1915 à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Supervision de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas excéder six (6) ans.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Tout dividende déclaré sera payable aux dates et endroits fixés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer le dividende dans toute devise autre que la devise de libellé du bilan, et à fixer, à son entière discrétion, le taux de change entre la devise de libellé du dividende et la devise de paiement de celui-ci.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses propres actions en les payant sur ses réserves disponibles et en se conformant strictement aux prescriptions légales prévues par la Loi de 1915. Tant que la Société détient de telles actions, ces actions seront déchues de leur droit de vote et ne donneront droit à aucun dividende.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Dispositions finales, Loi applicable

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi de 1915.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Paiement

Les cinquante-deux mille (52.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Jameson Family Trust:	8.000 actions
2) Rolf E. Ruhfus:	8.000 actions
3) Tico Pty Ltd as Trustee for the T.A. Holmes Superannuation Fund:	8.000 actions
4) Douglas F. Manchester:	8.000 actions
5) Thomas N. Davidson Revocable Living Trust:	4.000 actions
6) Crockett Superannuation Fund:	8.000 actions
7) Cord Associates Ltd:	8.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante-deux mille dollars US (52.000,- USD) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société:

- James D. Jameson, président, né à Los Angeles County, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 26 mai 1949 et demeurant à 1650 Camino del Mar, Del Mar, CA 92014, Etats-Unis d'Amérique,

- Rolf E. Ruhfus, président, né à Linz, Allemagne, le 31 août 1944 et demeurant à Leuchtenberger Kirchweg 73a, 40474 Düsseldorf, Allemagne,

- Timothy A. Holmes, président, né à Perth, Australie, le 5 mai 1947 et demeurant à P.O. Box 7216, Cloisters Sq., Perth, WA 6850, Australie.

3. G.T. Fiduciaires S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820 a été nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminera à l'assemblée générale convoquée pour approuver les comptes de l'année sociale 2011 ou à tout moment antérieur que l'assemblée générale des actionnaires pourra déterminer.

5. Le siège social de la Société est fixé à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ROSSI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre novembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011150866/486.

(110175510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

BCSP V Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.600,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.016.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg ("RCS") under number B 129.391, having a share capital of EUR 1,158,300.- (the "Sole Shareholder") represented by Me Sophie Liberatore, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 October 2011, being the sole shareholder of, and holding all the seven hundred (700) shares in issue in "BCSP V Lux Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 6 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1163 of 14 June 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.016. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 11 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1035 of 25 April 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of seventeen thousand five hundred Euro (EUR 17,500.-) to fifty thousand six hundred Euro (EUR 50,600.-) by the issue of one thousand three hundred and twenty-four (1,324) shares of the Company for a subscription price of thirty-three thousand one hundred Euro (EUR 33,100.-) to be subscribed and paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an amount of thirty-three thousand one hundred and twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 33,121.94) held by the Sole Shareholder against the Company pursuant to an assignment agreement dated 13 October 2011 entered into between the Sole Shareholder and BCSP V Europe Investments, L.P. (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the valuation report of the board of managers of the Company on the Contribution in Kind and approval of the value of the Contribution in Kind; allocation of an amount of thirty-three thousand one hundred Euro (EUR 33,100.-) to the share capital account of the Company and of an amount of twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 21.94) to the share premium account of the Company;

2) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;

3) Appointment of Auditeurs Associés as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of seventeen thousand five hundred Euro (EUR 17,500.-) to fifty thousand six hundred Euro (EUR 50,600.-) by the issue of one thousand three hundred and twenty-four (1,324) shares of the Company.

The Sole Shareholder represented by Me Sophie Liberatore (prenamed), then subscribed to the new shares and paid the subscription price for such new shares by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an amount of thirty-three thousand one hundred and twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 33,121.94) held by the Sole Shareholder against the Company pursuant to an assignment agreement dated 13 October 2011 entered into between the Sole Shareholder and BCSP V Europe Investments, L.P. (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 13 October 2011, the conclusion of which reads as follows:

"The board of managers considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and the value of the Contribution.

The board of managers is of the opinion that the value of the Receivable is at least equal to the nominal value of one thousand three hundred and twenty-four (1,324) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each plus the

share premium of twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 21.94) to be issued by the Company in consideration thereof."

The Sole Shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at thirty-three thousand one hundred and twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 33,121.94).

The Sole Shareholder further resolved to allocate the amount of the capital increase of the Company as follows: an amount of thirty-three thousand and one hundred Euro (EUR 33,100.-) to the share capital account of the Company and an amount of twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 21.94) to the share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the subscription price for the newly issued shares of the Company, of the existence of the Contribution in Kind and of the transfer thereof to the Company was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Auditeurs Associés, a société anonyme having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1240 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 93.937 as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder further resolved to grant the largest powers, and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator, and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in Article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 129.391, ayant un capital social de EUR 1.158.300,- (l'«Associé Unique»), représentée par Me Sophie Liberatore, avocat, résidant au Luxembourg, conformément à une procuration datée du 13 octobre 2011, étant l'associé unique de, et détenant toutes les sept cents (700) parts sociales émises par «BCSP V Lux Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 6 avril 2007, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 1163 du 14 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.016. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2008, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1035 du 25 avril 2008.

La partie représentée a déclaré et a demandé au notaire d'acter les suivantes:

(A) L'Associé Unique est le seul détenteur de parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales dans la Société, de sorte que ses décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels les décisions vont être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500,-) à cinquante mille six cents Euros (EUR 50.600,-) par l'émission de mille trois cent vingt-quatre (1.324) parts sociales de la Société pour un prix de souscription de trente-trois mille cent Euros (EUR 33.100,-) devant être souscrit et libéré par l'Associé Unique par apport en nature d'une créance d'un montant de trente-trois mille cent vingt et un Euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 33.121,94) détenue par l'Associé Unique envers la Société en vertu d'un contrat de cession daté du 13 octobre 2011 conclu entre l'Associé Unique et BCSP V Europe Investments, L.P. (l'«Apport en Nature»); prise de connaissance du rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société sur l'Apport en Nature et approbation de la valeur de l'Apport en Nature; affectation d'un montant de trente trois mille cent Euros (EUR 33.100,-) au capital social de la Société et d'un montant de vingt et un Euro et quatre-vingt-quatorze-cents (EUR 21,94) au compte de prime d'émission.

2) Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société;

3) Nomination de Auditeurs Associés en tant que liquidateur de la Société, et détermination des pouvoirs du liquidateur attribuant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500,-) à cinquante mille six cents Euros (EUR 50.600,-) par l'émission de mille trois cent vingt-quatre (1.324) parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, représenté par Me Sophie Liberatore, précitée, a ainsi souscrit aux parts sociales nouvellement émises et a payé le prix de souscription pour ces nouvelles parts sociales par apport en nature d'une créance d'un montant de trente-trois mille cent vingt et un Euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 33.121,94) détenue par l'Associé Unique envers la Société en vertu d'un contrat de cession daté du 13 octobre 2011 conclu entre l'Associé Unique et BCSP V Europe Investments, L.P.

L'Associé Unique a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature telle que décrite dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 13 octobre 2011 et dont la conclusion se lit ainsi:

«Le conseil de gérance considère que la documentation et la garantie reçue constituent une preuve adéquate de l'existence et de la valeur de l'Apport.

Le conseil de gérance estime que la valeur de la Créance est au moins égale à la valeur nominale des mille trois cent vingt-quatre (1.324) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune plus la prime d'émission de vingt-et-un Euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 21,94) devant être émises par la Société en contrepartie.»

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à trente-trois mille cent vingt et un Euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 33.121,94).

L'Associé Unique a en outre décidé d'allouer le montant de l'augmentation de capital de la Société comme suit: un montant de trente trois mille cent Euros (EUR 33.100,-) au capital social de la Société et un montant de vingt et un Euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 21,94) au compte de prime d'émission.

Preuves du paiement intégral du prix de souscription des parts sociales de la Société nouvellement émises, de l'existence de l'Apport en Nature et de son transfert à la Société ont été apportées au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'Associé Unique a noté que la Société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Auditeurs Associés, une société anonyme ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1240 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 93.937 comme liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Associé Unique, dans le cas où une telle autorisation est normalement requise par la loi.

L'Associé Unique a dispensé le liquidateur de dresser inventaire et a accepté que le liquidateur s'en réfère aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Liberatore, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 octobre 2011. Relation: RED/2011/2205. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149134/184.

(110173528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

C71, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.205.

D'un commun accord des parties, la convention de domiciliation conclue entre C71, une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114205, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et l'agent domiciliataire CENTRALIS S.A., a été résiliée avec effet au 31 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centralis S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011151133/13.

(110176379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

D & H Design Carrelage S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.694.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151134/9.

(110176227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EHS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.598.

Im Jahre zweitausendundelf, am sechszwanzigsten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Philippe BRÜLS, Bau-und Möbelschreiner/Dachdecker, wohnhaft in B-4750 Elsenborn, 6, am Born;
2. Herr Christian JOUSTEN, Angestellter, geboren in Malmedy, (Belgien), am 25. Dezember 1978, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Lommersweiler 94;
3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EC INVEST", mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 138.304, hier rechtmäßig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Christian JOUSTEN, vorgenannt.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die Erschienenen, vorbenannt, sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „EHS S. à r.l.“, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B mit der Nummer B 139.598, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Urbain THOLL, mit Amtssitz in Mersch, am 19. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1738 vom 15. Juli 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Notar Jean SECKLER mit Amtssitz zu Junglinster, am 25. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 860 vom 26. April 2010. (hiernach „die Gesellschaft“).

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

1.- Herr Philippe BRÜLS, vorgeannt, EINUNDFÜNFZIG Anteile	51
2.- Herr Christian JOUSTEN, vorgeannt, FÜNFUNDZWANZIG Anteile	25
1.- EC INVEST S.à.r.l., vorgeannt, VIERUNDZWANZIG Anteile	24
Total: HUNDERT Anteile	100

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft EHS S. à r.l. um siebzehntausendfünfhundert Euro (EUR 17.500,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf dreißigtausend Euro (EUR 30.000,-) zu bringen, jedoch ohne Schaffung und ohne Ausgabe von neuen Anteilen, sondern durch eine entsprechende Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Anteilen von einundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) auf jeweils dreihundert Euro (EUR 300,-);

2. Einzahlung in bar durch die drei bestehenden Gesellschafter eines Gesamtbetrages in Höhe von siebzehntausendfünfhundert Euro (EUR 17.500,-);

3. Streichung der Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft, sowie dementsprechende Abänderung des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung um den vorherigen angenommenen Beschlüssen Rechnung zu tragen;

4. Verschiedenes.

IV. Gemäß der Tagesordnung ersuchten die drei alleinigen Anteilhaber alsdann, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um siebzehntausendfünfhundert Euro (EUR 17.500,-) zu erhöhen, um es von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf dreißigtausend Euro (EUR 30.000,-) zu bringen, jedoch ohne Schaffung und ohne Ausgabe von neuen Anteilen, sondern durch eine entsprechende Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Anteile von einundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) auf jeweils dreihundert Euro (EUR 300,-).

Zweiter Beschluss

Hierauf erklären die Gesellschafter den Betrag in Höhe von siebzehntausendfünfhundert Euro (EUR 17.500,-) betreffend die Kapitalerhöhung der Gesellschaft vollständig zu leisten im Verhältnis der gehaltenen Anteile durch die bestehenden Gesellschafter.

Der Gesamtbetrag von siebzehntausendfünfhundert Euro (EUR 17.500,-), betreffend Kapitalerhöhung, steht der Gesellschaft somit ab heute zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Dritter Beschluss

Infolge der Erhöhung des Gesellschaftskapitals und als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft zu streichen, sowie Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abzuändern, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

Art. 6. „Das Gesellschaftskapital beträgt dreißigtausend Euro (EUR 30.000,-), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je dreihundert Euro (EUR 300,-), welche alle gezeichnet und voll eingezahlt wurden“.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Heinerscheid, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ph. Brüls, Ch. Jousten, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 novembre 2011. Relation: RED/2011/2286. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 2. November 2011.

Référence de publication: 2011151157/77.

(110176352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

D.I.C. International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO (anciennement MAZARS)

Référence de publication: 2011151135/10.

(110176399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Stark-Bosera Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.137.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Orchard Makira Multi Strategy Master Fund Ltd, a corporation, organised under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, BVI, Tortola,

here represented by Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached,

acting as sole shareholder of the company "Stark-Bosera Master S.à r.l.", (R.C.S Luxembourg, section B number 133.137), having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 19th of October 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 2750 on the 29th of November 2007,

The appearer has requested the notary to state that the shareholder deliberates on the following agenda:

1.- Dissolution and liquidation of the Company.

2.- Appointment of Orchard Makira Multi Strategy Master Fund Ltd. as liquidator of the Company and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of August 10 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator.

and takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator: "Orchard Makira Multi Strategy Master Fund Ltd", prenamed.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orchard Makira Multi Strategy Master Fund Ltd, une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, BVI, Tortola,

ici représentée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée " Stark-Bosera Master S.à r.l. " (R.C.S. Luxembourg numéro B 133.137), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 octobre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2750 du 29 novembre 2007,

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il délibère sur l'ordre du jour suivant:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination de Orchard Makira Multi Strategy Master Fund Ltd, comme liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs les plus larges et spécialement ceux déterminés par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au liquidateur,

et qu'il prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: «Orchard Makira Multi Strategy Master Fund Ltd», prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48190. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152190/92.

(110177103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Dacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.282.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151137/9.

(110175926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Duchy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011151139/12.

(110175779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Duke Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011151140/12.

(110175781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

C.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.701.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 02. November 2011

Die Versammlung beschließt wie folgt:

1. Herr Robert Langmantel wird von seinem Amt als Verwaltungsrat abberufen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Frau Yvette Verschuren, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg ernannt, die das Mandat annimmt.

2. Die Mandate des Verwaltungsrats bestehend aus

- Herrn Georges Majerus, 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- Herrn Pascal Wagner, 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange

- Frau Yvette Verschuren, 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg des Administrateurs Délégué

- Georges Majerus, 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

und des Aufsichtskommissars

- Fides Inter-Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Die Versammlung

Référence de publication: 2011151758/21.

(110177154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Danieli Ecologia S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.626.

Les comptes annuels au 30 juin 2010, le rapport du conseil d'administration, le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151141/11.

(110175921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Darfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151142/9.

(110175809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

DBIT, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.585.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151144/10.

(110176047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 13 octobre 2011 à 11h00

Résolution 5:

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Tony SUGRUE et M. Stewart CAZIER au poste d'administrateur de la Société en remplacement de Mme Lesley CAIRNEY et M. Giorgio GIOVANNINI, qui ont démissionné avec effet au 10 décembre 2010.

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Iain CLARK
- M. Tony SUGRUE
- M. Stewart CAZIER
- M. Jean Claude WOLTER
- M. Jeremy VICKERSTAFF

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Résolution 6:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011154131/24.

(110179429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Patron Erebus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.336.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.328, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on October 18th, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Erebus S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments III S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Robert BRIMEYER, director, born in Luxembourg on May 3rd, 1972, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine SCHMIT, director, born in Messancy (Belgium) on November 12th, 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.328, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Erebus S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites Patron Investments III S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert BRIMEYER, gérant, né à Luxembourg le 3 mai 1972, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Madame Géraldine SCHMIT, gérant de Sociétés, né à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011. LAC/2011/47204. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149404/279.

(110173761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Olympia Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 152.352.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 29 juillet 2011 à 11h00

Résolution 5:

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- Mr Paul Schreiber
- Mr William F. Maycock
- Mr Arnaud Beyssen

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Résolution 6:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit S.à.r.l. pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011151642/19.

(110176135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

DHCRE II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.168.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151146/10.

(110176120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Dymair International SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.423.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., dénonce le siège de la société DYMAIR INTERNATIONAL S.A., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 54.423 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151148/10.

(110176169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

T8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151149/10.

(110175749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Efeu Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151150/10.

(110175738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Everbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.481.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 octobre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;

2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011151185/14.

(110175983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Efeu LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151151/10.

(110175752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Emuto Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 19.786,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.172.

—
Par résolutions signées en date du 22 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Frank Hamen, avec adresse professionnelle au 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au mandat de "Geschäftsführer", avec effet au 31 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Alain Weber, avec adresse professionnelle au 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg de son mandat de "Geschäftsführer", avec effet au 31 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151152/15.

(110176179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Entreprise Générale de Constructions Manuel CARDOSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 18.698.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011151153/13.

(110175847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Richfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 60.339.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 octobre 2011

Par procès-verbal signé en date du 17 octobre 2011, le Conseil d'administration a décidé:

- de nommer Monsieur Pasquale CAVATERRA, demeurant à Menaporta, 3, 1520 Asunción, Paraguay, en qualité d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la Société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans le sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

- de nommer Monsieur Pasquale CAVATERRA, prénommé, en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151427/16.

(110175700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Ex Var MGP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.918.

—
EXTRAIT

Le siège social de l'associé Ambro S.r.l. de la société est désormais comme suit:

67, Via Isonzo, 40033 Casalecchio di Reno (Bologna), Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Adam Kruszynski.

Référence de publication: 2011151154/13.

(110176002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EB Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 4, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 125.272.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151155/9.

(110176324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EBG Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 6, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 49.970.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151156/10.

(110175871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 125.718.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la Société le 30 septembre 2011 à 11.00 heures

L'Assemblée reconduit les mandats de Messieurs Maximilien Geiger, Adrien Geiger, Nicolas Geiger et Yves Chezeaud, en tant qu'Administrateurs, pour une période de trois ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2014.

L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers SARL, 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, immatriculé au RCS Luxembourg sous le numéro B 65477, pour une période d'un an; son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011151622/22.

(110175958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Staples Canada Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.862.

In the year two thousand eleven, on the twenty first day of October,

before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Flora Gibert, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Staples Canada Luxco S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.862 (the "Company"),

Duly authorized to represent the Company pursuant to the power granted in the resolutions of the board of directors of the Company dated 14 October 2011 (the "Resolutions").

A copy of the minutes of the Resolutions, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her/his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 February 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial") under number 843 page 40455 dated 23 April 2010 and its articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed drawn up on 17 December 2010, published in the *Memorial* under number 484 page 23228 dated 15 March 2011.

2) The subscribed share capital of the Company is set at three hundred forty-six thousand nine hundred seventy-five Canadian Dollars (CAD 346,975.-), represented by (i) three hundred twenty-one thousand two hundred fifteen (321,215) ordinary shares (herein defined as the "Ordinary Shares"), (ii) twenty-five thousand seven hundred (25,700) mandatory redeemable preferred non-voting shares (herein defined as the "MRP Shares") and (iii) sixty (60) preferred non-voting shares (hereinafter defined as the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

3) Pursuant to Article 5.2 of the Articles, the Company has an un-issued but authorized capital of a maximum amount of three million two hundred fifty thousand Canadian Dollars (CAD 3,250,000.-) divided into (i) three million (3,000,000) Ordinary Shares, (ii) one hundred thousand (100,000) MRP Shares and (iii) one hundred fifty thousand (150,000) Preferred Shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under Article 5.2 of the Articles, to increase the share capital of the Company from time to time by cancelling or limiting the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company, with or without an issue premium, by creating and issuing *inter alia* new Ordinary Shares, MRP Shares and/or Preferred Shares.

4) In the Resolutions, the board of directors of the Company resolved to increase the share capital of the Company within the framework of the authorized share capital set out under Article 5.2 of the Articles by an amount of eighty Canadian Dollars (CAD 80.-) in order to be raised from its present amount of three hundred forty-six thousand nine hundred seventy-five Canadian Dollars (CAD 346,975.-) to three hundred fortyseven thousand fifty-five Canadian Dollars (CAD 347,055.-) by creating and issuing eighty (80) new MRP Shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and the related share premium of an amount of seventy-nine million five hundred twenty thousand four hundred twenty Canadian Dollars (CAD 79,520,420.-), fully paid up by contribution in cash (the "New MRP Shares").

Evidence of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of the share capital, with effect as of 14 October 2011, the subscribed share capital of the Company presently amounts to three hundred forty-seven thousand fifty-five Canadian Dollars (CAD 347,055.-) represented by (i) three hundred twenty-one thousand two hundred fifteen (321,215) Ordinary Shares, (ii) twenty-five thousand seven hundred eighty (25,780) MRP Shares and (iii) sixty (60) Preferred Shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each. Therefore, the first paragraph of Article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The subscribed capital is fixed at three hundred forty-seven thousand fifty-five Canadian Dollars (CAD 347,055.-) represented by (i) three hundred twenty-one thousand two hundred and fifteen (321,215) ordinary shares (herein defined as the "Ordinary Shares"), (ii) twenty-five thousand seven hundred eighty (25,780) mandatory redeemable preferred non-voting shares (herein defined as the "MRP Shares") and (iii) sixty (60) preferred non-voting shares (hereinafter defined as the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in Article 5.2 of the Articles has been decreased to three million two hundred forty-nine thousand nine hundred twenty Canadian Dollars (CAD 3,249,920.), so that the first paragraph of Article 5.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2.** The un-issued but authorized share capital of the Company is set at three million two hundred forty-nine thousand nine hundred twenty Canadian Dollars (CAD 3,249,920.-) divided into (i) three million (3,000,000) Ordinary Shares, (ii) ninety-nine thousand nine hundred twenty (99,920) MRP Shares and (iii) one hundred fifty thousand (150,000) Preferred Shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Mme Flora Gibert, résidant à Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de Staples Canada Luxco S.A., une société anonyme ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.862 (la "Société").

Dûment autorisé à représenter la Société conformément au pouvoir donné dans les résolutions du conseil d'administration de la Société datées du 14 octobre 2011 (les "Résolutions").

Une copie du procès-verbal des Résolutions, signé ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant daté du 26 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 843 page 40455 en date du 23 avril 2010 et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 17 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 484 page 23228 en date du 15 mars 2011.

2) Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quarante-six mille neuf cent soixante-quinze Dollars Canadiens (346.975,- CAD), représenté par (i) trois cent vingt et un mille deux cent quinze (321.215) actions ordinaires (ci-après les "Actions Ordinaires"), (ii) vingt-cinq mille sept cents (25.700) actions obligatoirement rachetables sans droit de vote (ci-après les "Actions MRP") et (iii) soixante (60) actions de préférence sans droit de vote (ci-après les "Actions de Préférence"), ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,- CAD) chacune.

3) Conformément à l'Article 5.2 des Statuts, la Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant de trois millions deux cent cinquante mille Dollars Canadiens (3.250.000,-CAD) divisé en (i) trois millions (3.000.000) Actions Ordinaires (ii) cent mille (100.000) Actions MRP et (iii) cent cinquante mille (150.000) Actions de Préférence, ayant une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixées par l'article 5.2 des Statuts, à augmenter le capital social de la Société de temps à autres en annulant ou supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission entre autres de nouvelles Actions Ordinaires, Actions MRP et/ou Actions de Préférence.

4) Dans les Résolutions, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé tel que fixé à l'article 5.2 des Statuts d'un montant de quatre-vingt Dollars Canadiens (80, CAD) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quarante-six mille neuf cent soixante-quinze Dollars Canadiens (346.975,- CAD) à trois cent quarante-sept mille cinquante-cinq Dollars Canadiens (347.055,-CAD) par la création et l'émission de quatre-vingt (80) nouvelles Actions MRP ayant une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune et la prime d'émission y afférente d'un montant de soixante-dix-neuf millions cinq cent vingt mille quatre cent vingt Dollars Canadiens (79.520.420,- CAD), entièrement libérées par un apport en numéraire (les "Nouvelles Actions MRP").

La preuve de l'apport en numéraire a été fournie au notaire instrumentant.

5) Suite à cette augmentation du capital social, avec effet au 14 octobre 2011, le capital social souscrit de la Société s'élève à présent à trois cent quarante-sept mille cinquante-cinq Dollars Canadiens (347.055,-CAD) représenté par (i) trois cent vingt et un mille deux cent quinze (321.215) Actions Ordinaires, (ii) vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt (25.780) Actions MRP et (iii) soixante (60) Actions de Préférence ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,- CAD) chacune.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence, et sera dorénavant lu comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à trois cent quarante-sept mille cinquante-cinq Dollars Canadiens (347.055,-CAD), représenté par (i) trois cent vingt et un mille deux cent quinze (321.215) actions ordinaires (ci-après les "Actions Ordinaires"), (ii) vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt (25.780) actions obligatoirement rachetables sans droit de vote (ci-après les "Actions MRP") et (iii) soixante (60) actions de préférence sans droit de vote (ci-après les "Actions de Préférence"), ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,-CAD) chacune."

Par ailleurs, par suite de l'augmentation de capital dans le cadre de la clause de capital autorisé mentionnée ci-dessus, le montant du capital social autorisé fixé à l'article 5.2 des Statuts a été diminué à trois millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (3.249.920,- CAD), de telle sorte que le premier paragraphe de l'Article 5.2 des Statuts est modifié en conséquence et sera dorénavant lu comme suit:

" 5.2. Le capital autorisé mais non libéré de la Société est fixé à trois millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (3.249.920,-CAD) divisé en (i) trois millions (3.000.000) Actions Ordinaires (ii) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt (99.920) Actions MRP et (iii) cent cinquante mille (150.000) Actions de Préférence, ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,- CAD) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46897. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150810/146.

(110175544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.973.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011151158/13.

(110175783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Electrodistribution Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 36.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151159/10.

(110176365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011151161/11.

(110176330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

PEIF II Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.436.

Mit Übertragungsvertrag vom 01. April 2011 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l., Inhaber von 100 Anteilen, eingetragen im Handelsregister von der Luxemburg unter der Nummer B 121.621, mit Sitz in 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, 92 Anteile an die Gesellschaft RREEF Pan-European Infrastructure Fund II, LP vertreten durch den General Partner RREEF Infrastructure (G.P.) Limited, mit Sitz in 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA und 8 Anteile sociale ordinaires an die Gesellschaft PEIF II S.C.A. mit Sitz in 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, übertragen.

Die Aktien der Gesellschaft werden seitdem wie folgt gehalten:

RREEF Pan-European Infrastructure Fund II, LP	92 Anteile
PEIF II S.C.A.	8 Anteile

Luxemburg, 19. Oktober 2011.

Unterschriften
Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011151646/20.

(110175899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

McCormick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 50.040,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.664.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of September,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

McCormick & Company, Incorporated, a corporation governed by and existing under the laws of the State of Maryland (United States of America), having its registered office at 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, United States of America and registered under the IRS identification number 52-0408290 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the twelve thousand five hundred and ten (12,510) issued shares representing the total share capital of McCormick Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.664, incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 14th, 2011 (the "Incorporation Date"), published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-1494 dated July 7th, 2011, which articles of association have since been amended by a deed of the undersigned notary dated 02 September 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company");

(ii) That it waives any prior convening notice right; and

(iii) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

It is resolved to exceptionally terminate on 05 September 2011 (instead of 30 November 2011) the current financial year of the Company, having started on 14 April 2011 and to fix a new short term and exceptional financial year for the Company starting on 06 September 2011 and ending on 30 November 2011.

Second resolution

It is noted that the Sole Shareholder now intends to use the Polish Zloty («PLN») rather than the United States dollars («USD») as currency of the Company's share capital and of the nominal value of the Company's issued shares as well as its functional currency and this with effect on September 6, 2011.

Considering the above, it is hereby resolved to:

(i) change, with effect on September 6, 2011, the currency of the share capital of the Company and of the shares issued by the Company (including the current share premium booked in the Company's books and records) from USD to PLN and to keep the books and records of the Company in Polish Zloty;

(ii) to convert, with effect on 06 September 2011, the amount of the nominal value of the shares issued by the Company from USD 1.40 (one United States dollar and forty Cents) to PLN 4 (four Polish Zlotys) using the USD/PLN exchange rate of 2.9885 PLN for 1 USD as published by Bloomberg on 05 September 2011 at 04.59 p.m. Luxembourg time and to allocate any exchange difference to the share premium account of the Company; and

(iii) to convert, with effect on 06 September 2011, the share capital of the Company from USD 17,514 (seventeen thousand five hundred and fourteen United States dollars) to PLN 50,040 (fifty thousand and forty Polish Zlotys) using the USD/PLN exchange rate of 2.9885 PLN for 1 USD as published by Bloomberg on 05 September 2011 at 04.59 p.m. Luxembourg time, to allocate any exchange difference to the share premium account of the Company (PLN 2,300.589) and to use the same exchange rate to notably convert the share premium currently booked in the books and records of the Company in United States dollars.

Second resolution

Further to the adoption of the resolution above, Sole Shareholder hereby resolves to amend and restate, with effect on 06 September 2011, article 7 of the Company's articles of association which shall then read as follows:

“ **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at fifty thousand and forty Polish Zlotys (PLN 50,040) divided into twelve thousand five hundred and ten shares with a nominal value of four Polish Zlotys (PLN 4) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

McCormick & Company, Incorporated, une société régie par les lois du Maryland (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son siège social au 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro d'identification IRS 52-0408290 (l'«Associé Unique »),

ici représentée par Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique actuelle détenant l'ensemble des douze mille cinq cent dix (12,510) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société McCormick Luxembourg S.à r.l., une «société à responsabilité

limitée » régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.664, , constituée par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, daté du 14 Avril 2011 (la «Date de Constitution») et publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” numéro C-1494 daté du 7 juillet 2011, dont les statuts ont depuis été modifiés par acte du notaire soussigné du 02 septembre 2011, non encore publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (la “Société”);

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable;

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est décidé de clore, de manière exceptionnelle, au 05 septembre 2011 (et non au 30 Novembre 2011) l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 14 avril 2011 et de fixer un nouvel exercice social exceptionnellement raccourci du 06 September 2011 au 30 November 2011.

Deuxième résolution

Il est noté que l'Associé Unique de la Société a l'intention d'utiliser le Zloty Polonais («PLN») plutôt que le dollar américain («USD») comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts sociales émises par la Société ainsi que comme devise de fonctionnement de la Société et ce avec effet à compter du 06 septembre 2011. En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet au 06 septembre 2011, la devise du capital social de la Société et des parts sociales émises par la Société (incluant la prime d'émission actuellement comptabilisée dans les livres de la Société) de l'USD en PLN et de tenir les livres de la Société en Zlotys Polonais;

(ii) de convertir, avec effet au 06 septembre 2011, le montant de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de 1,40 USD (un dollar américain et quarante Cents) en 4 PLN (quatre Zlotys Polonais) en utilisant le taux de change USD/PLN de 2,9885 PLN pour 1 EUR tel que publié par Bloomberg le 05 septembre 2011 à 16H59, heure de Luxembourg et d'allouer toute différence quant au taux de change au compte prime d'émission de la Société.

(iii) de convertir, avec effet au 06 septembre 2011, le capital social de la Société de 17.514 USD (dix-sept mille cinq cent quatorze dollars américains) en 50.040 PLN (cinquante mille quarante Zlotys Polonais) en utilisant le taux de change USD/PLN de 2,9885 PLN pour 1 EUR tel que publié par Bloomberg le 05 septembre 2011 à 16H59, heure de Luxembourg, d'allouer toute différence quant au taux de change au compte prime d'émission de la Société (soit 2.300,589 PLN) et d'utiliser le même taux pour la conversion de la prime d'émission actuellement inscrite dans les livres et comptes de la Société en dollars américains.

Troisième résolution

Suite à l'adoption de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 7 des statuts de la Société qui doit être lu de la manière suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille quarante Zlotys Polonais (PLN 50.040) représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales d'une valeur nominale de quatre Zlotys Polonais (4 PLN) chacune, toutes entièrement libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (€1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011152632/143.

(110177733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ANEX GROUP S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 118549, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on August 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of October 20, 2006,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 12, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Ms. Christine GOMES, accountant, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Patrick HOUBERT, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the formalities of the convocation;

2. Amendment of the Company's object, by adding in article 3 of the articles of association a sixth paragraph which shall be written as follows:

"The Company may grant guarantees (including cross-guarantees and upstream guarantees which are in its best corporate interest) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company."

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides to amend the Company's purpose by adding in article 3 of the articles of association a sixth paragraph which shall be written as follows:

"The Company may grant guarantees (including cross-guarantees and upstream guarantees which are in its best corporate interest) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

146004

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "ANEX GROUP S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118549, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 20 octobre 2006,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Christine GOMES, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet de la Société, en ajoutant à l'article 3 des statuts un sixième alinéa, lequel sera libellé comme suit:

"La Société pourra accorder des garanties (notamment des garanties croisées et garanties vers des sociétés mères, lorsqu'elles sont dans le meilleur intérêt social) ou aider autrement les sociétés dans lesquelles elle détient de manière directe ou indirecte des participations ou qui font partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la Société, en ajoutant à l'article 3 des statuts un sixième alinéa, lequel sera libellé comme suit:

"La Société pourra accorder des garanties (notamment des garanties croisées et garanties vers des sociétés mères, lorsqu'elles sont dans le meilleur intérêt social) ou aider autrement les sociétés dans lesquelles elle détient de manière directe ou indirecte des participations ou qui font partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GOMES, P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. LAC/2011/48153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151037/121.

(110175678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011151162/11.

(110176331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011151163/11.

(110176332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011151164/11.

(110176333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Franvest Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.050.

Société constituée le 25 mai 2005 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 1212 du 16 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés le 28 juin 2005 par Me André Schwachtgen (Mém C n° 1247 du 22.11.05).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 29.09.2011, que:

le mandat de chacun des trois Administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et François Xavier Bellon est reconduit pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale entérinant l'exercice 30.06.2012;

l'Assemblée ratifie les décisions prises lors du Conseil d'administration du 29.09.2011, à savoir l'acceptation de la démission du Commissaire Mazars et la nomination en remplacement de la société Compagnie Européenne de Révision Sarl, domiciliée 15, rue des Carrefours, L-8124 Luxembourg, son mandat prenant cours à partir du contrôle des comptes au 30.06.2011 et se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2012.

Pour extrait
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2011151898/21.

(110176546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

EMO P.E. 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 114.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011151165/11.

(110176307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Epona Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.691.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 novembre 2011

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151176/13.

(110176011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Endilon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011151167/11.

(110175823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151168/9.

(110176403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151169/9.

(110176404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Dorsol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.881.

Les Administrateurs de la société à savoir Monsieur Jean-Marc FABER, Monsieur Christophe MOUTON et Monsieur Manuel BORDIGNON demeurant tous trois professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, déclarent démissionner de leur fonction d'Administrateurs, avec effet immédiat, de la société DORSOL S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87 881.

L'Administrateur-délégué à savoir Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg déclare démissionner de sa fonction d'Administrateur-délégué, avec effet immédiat, de la société DORSOL S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87 881.

La fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, déclare démissionner de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, de la société DORSOL S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87 881.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011154770/25.

(110179361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151170/9.

(110176405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

SBT Grundstücksentwicklungsgesellschaft Metzdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 106.101.

Auszug aus der Schriftlichen Beschlussfassung des Verwaltungsrats im Um27. Oktober 2011

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft SBT Grundstücksentwicklungsgesellschaft Metzdorf S.A. hat unter anderem folgenden Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, Herrn Volker LEERS, Geschäftsführer, geboren am 3.8.1967 in Amberg, Deutschland, beruflich ansässig in D-66117 SAARBRÜCKEN, Wilhelm-Heinrich-Straße 11, mit sofortiger Wirkung zum neuen Delegierten des Verwaltungsrates zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft zu berufen.

Feststellung des Adresswechsels von Herrn Mario DI STEFANO

Darüber hinaus wurde der Gesellschaft durch Schreiben vom 26. Oktober 2011 des Mitglieds des Verwaltungsrats, Herr Mario DI STEFANO, angezeigt, dass Herr DI STEFANO seine berufliche Anschrift nach 2a, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG verlegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Oktober 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011151461/23.

(110175685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151171/9.

(110176406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151172/9.

(110176407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.060.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 2 mai 2011:

"L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. IL EST RESOLU de reconduire les mandats d'administrateur de MM. Bertrand Demole, Marc Briol, Christian Mallet, Daniel Wanner; Giovanni Viani et Pierre Etienne pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 7 mai 2012.
2. IL EST RESOLU de reconduire le mandat d'administrateur délégué de M. Pierre Etienne pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 7 mai 2012.
3. IL EST RESOLU de reconduire le mandat de réviseur confié à PricewaterhouseCoopers pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 7 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet & Cie (Europe) S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Référence de publication: 2011151644/19.

(110175817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

OVIVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.614.

In the year two thousand and eleven, on the third of October.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redangesur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“GL&V Canada Inc.”, a company existing and formed under the laws of Canada having its registered office at 2001 McGill College Avenue, Suite 2100, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1, registered under the Canadian corporation number 4424981,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Montréal, on September 29th, 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “OVIVO Luxembourg S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Luxembourg, 6C, rue Gabriel Lippmann (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the trade and companies register, Luxembourg under the number B 158.614, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 24th, 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 29 April 2011, number 855 (the “Mémorial C”), and whose bylaws have been amended on the 13th of May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 12 August 2011, number 1856.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of four million six hundred and forty thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 4,640,400.00), so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 2,758,400.00) to seven million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 7,398,800.00) by the issue of four million six hundred and forty thousand four hundred (4,640,400) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each such New Share having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, paid up by a contribution in kind in the aggregate amount of twenty-three million two hundred and one thousand six hundred and ninety-seven Canadian Dollars (CAD 23,201,697.00) (the “Contribution in Kind”).

Subscription

All the New Shares are subscribed by GL&V Canada Inc., prenamed, and paid up by the Contribution in Kind which consist on the following:

(a) one thousand four hundred and forty-two (1,442) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each in the share capital of GL&V France S.à r.l., a limited liability company with its registered office at 22, rue Pierre Mendes France, 77.200 Torcy in France. The contribution value amounting to one thousand four hundred and forty-two Canadian Dollars (CAD 1,442.00) is allocated to (i) the Company’s share capital for an amount of three hundred Canadian Dollars (CAD 300.00) and to (ii) the Company’s share premium account for an amount of one thousand one hundred and forty-two Canadian Dollars (CAD 1,142.00); and

(b) twenty-three million two hundred thousand two hundred and fifty-five (23,200,255) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each in the share capital of GLV Europe Holding AB, a limited liability company with its registered office at Vastertorpsvagen 135, 12944 Hagersten, Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556728-4004. The contribution value amounting to twenty-three million two hundred thousand two hundred and fifty-five Canadian Dollars (CAD 23,200,255.00) is allocated to (i) the Company’s share capital for an amount of four million six hundred and forty thousand one hundred Canadian Dollars (CAD 4,640,100.00) and to (ii) the Company’s share premium account for an amount of eighteen million five hundred and sixty thousand one hundred and fifty-five Canadian Dollars (CAD 18,560,155.00).

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at seven million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 7,398,800.00) represented by seven million three hundred and ninety-eight thousand eight hundred (7,398,800) shares (the "Shares"), each having a par value of one Canadian dollar (CAD 1.00) and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

“GL&V Canada Inc.”, une société constituée et régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 2001 McGill College Avenue, Suite 2100, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1, immatriculée auprès du registre des sociétés canadiennes sous le numéro 4424981,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Montréal, le 29 septembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de “OVIVO Luxembourg S.à r.l.” (ci après la “Société”), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippman, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.614, constituée suivant un acte notarié en date du 24 janvier 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 29 avril 2011, numéro 855 (le “Mémorial C”). Les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 12 août 2011, numéro 1856.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre millions six cent quarante mille quatre cents Dollars Canadiens (CAD 4.640.400,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre cents Dollars Canadiens (CAD 2.758.400,00) à sept millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents Dollars Canadiens (CAD 7,398,800.00) par l'émission de quatre millions six cent quarante mille quatre cents (4,640,400) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les “Nouvelles Parts Sociales”), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par GL&V Canada Inc., prénommée, d'un montant global de vingt-trois millions deux cent un mille six cent quatre-vingt-dixsept Dollars Canadiens (CAD 23,201,697.00) (l'“Apport en Nature”).`

Souscription

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est souscrit par GL&V Canada Inc., prénommée, et payé par l'Apport en Nature consistant en:

(a) mille quatre cent quarante-deux (1,442) actions d'un Dollar Canadien (CAD 1.00) chacune dans le capital social de GL&V France S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, rue Pierre Mendes, 77.200 Torcy,

France. La valeur de l'apport d'un montant de mille quatre cent quarante-deux Dollars Canadien (CAD 1.442,00) est allouée (i) au capital social de la Société pour un montant de trois cent Dollars Canadien (CAD 300,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de mille cent quarante-deux Dollars Canadien (CAD 1.142,00); et

(b) vingt-trois millions deux cent mille deux cent cinquante-cinq (23.200.255) actions d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune dans le capital social GLV Europe Holding AB, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Vastertorpsvagen 135, 12944 Hagersten, Stockholm, Suède et immatriculée auprès de la Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556728-4004. La valeur de l'apport d'un montant de vingt-trois millions deux cent mille deux cent cinquante-cinq deux Dollars Canadien (CAD 23,200,255.-) est allouée (i) au capital social de la Société pour un montant de quatre millions six cent quarante mille cent Dollars Canadien (CAD 4.640.100,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de dix-huit millions cinq cent soixante mille cent cinquante cinq Dollars Canadien (CAD 18.560.155,00).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est de sept millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents Dollars Canadiens (CAD 7.398.800,00), représenté par sept millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents (7,398,800) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune (les “Parts Sociales”), ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, “Associés” signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et “Associé” devra être interprété conformément.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13241. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011150052/141.

(110174540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Fimopriv H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.659.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 octobre 2011

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUO (anciennement MAZARS), avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Référence de publication: 2011151199/14.

(110176391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151173/9.

(110176408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

London & Regional Overseas Ltd., a limited company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Quadrant House, Floor 6, 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of "Scofield Corporation S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.000, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 November 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 51 dated 25 January 2007 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 7 February 2007, published in the Mémorial C under number 1000 dated 30 May 2007.

II. - That the 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,625 (twelve thousand six hundred twenty-five Euro) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 19,999,875 (nineteen million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by London & Regional Overseas Ltd. of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,625 (twelve thousand six hundred twenty-five Euro) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 19,999,875

(nineteen million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind amounting to GBP 17,245,400 (seventeen million two hundred forty-five thousand four hundred Great Britain Pounds), which is the GBP equivalent of EUR 20,000,000 (twenty million Euro) at the GBP/EUR exchange rate of 1.15973 (one point one five nine seven three) as indicated on the oanda.com website as at 6 October 2011, taken out of a receivable amounting globally to GBP 407,868,013.75 (four hundred seven million eight hundred sixty-eight thousand thirteen Great Britain Pounds and seventy-five cents) (the "Receivable") held by the Sole Shareholder against an affiliate company, London & Regional Propertis Ltd., a limited corporation incorporated under the laws of England and having its registered office at Quadrant House, 6th Floor, 4 Thomas More Street, Thomas More Square, London E1W 1YW, England, United Kingdom (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, pre-named. The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to pay it up entirely by the Contribution, subject to the payment of the Share Premium.

The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the contribution

The assets contributed by the Sole Shareholder are documented in the balance sheet of the Sole Shareholder dated 14 September 2011.

The Contribution is composed of part of the Receivable.

Valuation

The net value of the Contribution is EUR 20,000,000 (twenty million Euros).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 5 October 2011.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974, manager; and

- Frederik Kuiper, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, manager.

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on October 5th, 2011 and acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- London & Regional Overseas Ltd.: 101 (one hundred one) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.

The notary acts that all the 101 (one hundred one) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand six hundred twenty-five euro (12,625.- EUR) divided into one hundred one (101) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred euro (€ 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

London & Regional Overseas Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et ayant son siège social à Quadrant House, Etage 6, 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, Royaume-Uni (l'Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera attachée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de "Scofield Corporation S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.000, constituée par acte dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 51 daté du 25 janvier 2007 (La "Société").

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte dressé par Maître Henri Hellinckx, précité, le 7 février 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 1000 daté du 30 mai 2007.

II. - Que toutes les 100 (cent) parts sociales de la Société d'une valeur de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

IV. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq Euros) à 12.625 EUR (douze mille six cent vingt-cinq Euros) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 19.999.875 EUR (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros), la totalité devant être payée au moyen d'un apport en nature;
3. Souscription et paiement par London & Regional Overseas Ltd. de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valable-

ment convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 12.625 EUR (douze mille six cent vingt-cinq Euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) (la "Nouvelle Part Sociale"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 19.999.875 EUR (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature s'élevant à 17.245.400 GBP (dix-sept millions deux cent quarante-cinq mille quatre cent GBP), étant l'équivalent GBP de 20.000.000 EUR (vingt millions de Livres Sterling britanniques) au taux de change GBP/EUR de 1,15973 (un virgule un cinq neuf sept trois) tel qu'indiqué sur le site internet oanda.com à la date du 6 octobre 2011, prélevé d'une créance d'un montant global de 407.868.013,75 GBP (quatre cent sept millions huit cent soixante-huit mille treize Livres Sterling britanniques) (la "Créance") détenue par l'Associé Unique à l'encontre d'une société affiliée, London & Regional Properties Ltd., une société constituée selon les lois d'Angleterre et ayant son siège social sis au Quadrant House, 6^{ème} étage, 4 Thomas More Street, Thomas More Square, London E1W 1YW, Angleterre, Royaume Uni (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, précité. L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part et la payer entièrement par l'Apport, moyennant le paiement de la Prime d'Emission

La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

Les actifs apportés par l'Associé Unique sont documentés dans un bilan de l'Associé Unique daté du 14 septembre 2011.

L'Apport est composé d'une partie de la Créance.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 20.000.000 EUR (vingt millions d'Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 5 octobre 2011.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, gérant; et

- Frederik Kuiper, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant.

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 05 octobre 2011 et agissant en leur capacité de gérants de la Société, requièrent le notaire d'acter ce qui suit;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de cet apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- London & Regional Overseas Ltd.: 101 (cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Le notaire établit que les 101 (cent une) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze six cent vingt-cinq euros (12.625,- EUR) représenté par cent une (101) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

Plus rien n'étant à traiter devant l'assemblée, cette dernière a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé Esch/Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149468/234.

(110173385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151174/9.

(110176409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.340.

Les comptes annuels au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152866/10.

(110177936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Librairie-Papeterie KUTTEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 26.368.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152862/10.

(110177761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.
